

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016

Conseil Général de la Commune de Donneloye

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance

La secrétaire procède à l'appel.

43 personnes sont présentes, **5** excusées et **1** absente

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 28.06.2016

Le PV ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal du 14.04.2016

Le PV ne suscite aucun autre commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

5. Assermentation des nouveaux membres

Mmes et MM Michel Allard, Caroline Bovay, Dominique Bovay, Chantal Bujard-Bovey, René Bovey, Christine Cottier, Chantal Curchod, Pierre-André Curchod, Rose-Marie Erath, Patrick Gavillet, André Helfer, Hervé Jobin, Elisabete Lenoir, Alain Mercier, Sandrine Tolivia, Jacques Unger, Denis Vuagniaux, Ursula Ziehli demandent à être assermentés

Le conseil compte 67 membres

6. Nomination de la secrétaire

Murielle Jaquier est élue en tant que secrétaire du conseil général.

7. Communications du Président du Conseil Général

M. Gilbert Gavillet souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Les nouveaux membres ont tous été assermentés. Il remercie les personnes qui ne viendront pas aux prochains conseils de bien vouloir s'excuser. Des commissions permanentes ont été nommées. Les personnes nommées sont obligées de participer à des commissions sauf si elles sont personnellement impliquées dans le sujet, ou dans des cas particuliers. Les personnes qui souhaitent prendre la parole voudront bien se lever et s'annoncer en donnant leur nom, prénom et lieu de domicile.

Les PV des conseils sont sur le site de la commune et ne sont donc pas envoyés automatiquement.

Les personnes qui souhaitent recevoir le PV par poste sont priées de venir vers la secrétaire à la fin du conseil.

Le règlement de commune est également consultable sur le site de la commune.

Gilbert Gavillet informe que des erreurs sont régulièrement constatées lors des votations : manque de la date ou de la signature, inversion de carte dans le couple. Il met en garde que ces bulletins ne sont pas valables.

8. Communications de la Municipalité

Mme Lise Courvoisier, Syndique, remercie les personnes présentes de leur intérêt pour la commune.

Elle rappelle qu'il y a un an, le conseil a autorisé la Municipalité à acheter un terrain à Gossens. Ce terrain est aujourd'hui vendu à CHF 450'000.-. Dans les négociations, il était prévu une servitude de 150 m² pour une place de jeu. La Municipalité présentera un préavis concernant le coût de cette place.

Le centre de collecte de sous-produits animaux (clos d'équarrissage) offrait des conditions vieillottes. Il bénéficie d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2017. Le comité a examiné plusieurs solutions. Le centre sera maintenu à Yverdon. A fin octobre 2016 un crédit de CHF 600'000.- a été voté

Pierre Billaud informe que les personnes intéressées à intégrer les rangs des pompiers, peuvent s'adresser au Capitaine, M. Alain Mercier. Pierre informe que s'il y a trop de défection dans la région, Yverdon devra engager des pompiers professionnels, ce qui entraînera un certain coût. En gardant nos pompiers bénévoles cela permet de ne pas trop augmenter le coût.

La PC avait 4 régions dans le district. Le Conseil d'Etat a réorganisé cela et il n'en reste qu'une dans le district.

Le ruisseau entre Mézery et Molondin est toujours en discussion et il faut aussi intégrer l'amélioration foncière.

Jean-Michel Pache souligne que la Municipalité avait promis un devis pour le nouveau bâtiment du Restaurant, pour la fin de l'année. Les membres du conseil ont reçu un courrier les informant de la rupture de contrat avec le boulanger.

L'objectif de la Municipalité est de continuer à rechercher un partenaire, le but étant de maintenir un café-restaurant avec adjonction d'une épicerie ou autre. La famille Tarin s'engage à exploiter le restaurant. Jean-Michel Pache invite la population de la Commune à aller rencontrer la famille Tarin.

9. Préavis No 04/2016 - traitement des membres de la Municipalité, indemnités des membres du Bureau du Conseil Général et des commissions.

Lise Courvoisier présente le préavis.

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission finances et gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Il n'y a pas de questions ni de remarques. Le Président propose de passer au vote.

1. De fixer les indemnités de fonction et les rémunérations ci-après dès le 1^{er} janvier 2017

Municipalité :

Syndique	CHF	7'300.—
Municipaux	CHF	5'400.—
Rémunération	CHF	30.--/heure

Bureau du Conseil Général :

Président	CHF	360.—
Secrétaire	CHF	540.—
Scrutateurs	CHF	30.-/heure

Heures bureau du conseil + commissions : CHF 30.-/heure

Vote : Oui : unanimité

Le préavis municipal no 04/2016 est accepté.

10. Préavis no 05/2016 budget 2017

Lise Courvoisier, Syndique, présente le budget

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de finances et de gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye demande si dans l'investiture, il a été prévu une servitude sur l'accès pédestre au petit terrain de sports depuis le chemin de Champ Christin, au bord de la parcelle propriété de la Famille Fontes ?

La Municipalité répond : oui il a été prévu une servitude, du côté de la maison de la Famille Tolivia.

Mme Sandrine Tolivia demande qui bénéficie de l'argent cité au poste « école de musique » et où se trouve le poste « église » dans le budget ?

Mme Tolivia avait aussi fait la même demande que M. Ferrot concernant le chemin pédestre et il lui avait été répondu que la Municipalité avait d'autres sujets à débattre à ce moment-là.

La Municipalité répond : elle doit encore avoir une discussion avec la Famille Fontes

Quant aux églises, ce ne sont pas des bâtiments qui rapportent. A Prahins, lors des grands froids en hiver, les cultes sont faits à la salle du Collège, sauf en cas d'enterrement, baptême, etc... et ceci d'entente avec le conseil de paroisse.

Pour ce qui est de l'école de musique, Lise Courvoisier rappelle que le peuple vaudois a voté « pour » l'école de musique. Donc c'est le peuple qui paie. Elle souligne que les salaires des professeurs de musique sont bien plus bas que ceux des autres professeurs. Afin que les conservatoires subsistent, nous devons payer.

M. Damien Bär de Gossens demande si la commune a prévu la remise en état du Chemin des Ecoliers à Gossens ?

La Municipalité répond : le promoteur participera aux frais, ainsi que les riverains, MM. Monge et Caruso. Une grosse partie des frais sera à la charge de la

Commune. Le dossier ne sera pas bouclé cet hiver, mais certainement au printemps.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote.

1. D'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2017 :

Charges	CHF	2'828'560.-
Revenus	CHF	2'524'300.-
Excédent des charges	CHF	304'260.-

Vote : Oui : 64
 Non : aucun
 Abstention : 2

Le préavis municipal No 05/2016 est accepté.

11. Préavis municipal No 06/2016 Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques de cautionnements et autres formes de garantie pour la législature 2016-2017.

Lise Courvoisier, Syndique, présente le préavis.

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de finances et de gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

M. Benoît Reymondin de Gossens demande si une somme est comprise dans les CHF 2'080'000.00 en cas de cautionnement de l'Asire, ou si c'est en plus ?

Lise Courvoisier Syndique répond que c'est compris dedans.

Il n'y a pas d'autre questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote.

1. De fixer les valeurs ci-dessous pour la législature 2016-2021
2. Plafond d'endettement : CHF 4'800'000.-
3. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 2'400'000.-

Vote : Oui : 65
 Non : aucun
 Abstention : 1

Le préavis municipal No 06/2016 est accepté.

12. Préavis no 07/2016 – fixation des délégations de compétences à la Municipalité pour la législature 2016-2017

Lise Courvoisier, Syndique présente le préavis.

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de finances et de gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

1. L'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- par cas, charges éventuelles comprises.
2. L'autorisation de procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.- par cas.
3. L'autorisation générale de plaider dans les affaires civiles, de droit administratif et pénales, ce jusqu'à une limite de CHF 10'000.- de frais de procédure par cas, pour défendre les intérêts de la collectivité, qu'elle soit défenderesse ou demanderesse.
4. La fixation d'un montant des compétences municipales pour les dépenses extrabudgétaires exceptionnelles jusqu'à un montant de CHF 30'000.- par cas.

M. André Helfer de Donneloye demande ce que veut dire « frais de justice » ?

La Syndique lui répond que ce sont les frais pour une éventuelle prise d'avocat, et ceci jusqu'à un montant de Fr. 10'000.00.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

Vote :	Oui :	65
	Non :	aucun
	Abstention :	1

Le préavis No 07/2016 – est accepté

13. Préavis no 08/2016 – droit distinct et permanent (DDP) en faveur du FC Donneloye

Lise Courvoisier, Syndique, présente le préavis.

Le Président donne la parole à M. François Groux, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de finances et de gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye demande à qui le FC Donneloye doit-il demander l'autorisation s'il veut effectuer des travaux ? Et si le FC Donneloye veut faire de gros travaux, est-ce dans les compétences de la Municipalité ?

Lise Courvoisier répond : Le FC Donneloye doit demander à l'exécutif.

Si la Commune a demandé que toute nouvelle construction importante doive obtenir l'accord de la Municipalité c'est justement pour se protéger d'une dépense importante. Si le FC Donneloye veut faire une dépense importante, il n'obtiendra pas le financement.

M. Jean-Paul Lecoq de Gossens souligne quelques fautes sur l'acte notarié notamment dans des dates et des mesures, en pages 3 et 4.

Lise Courvoisier répond : la Municipalité avait remarqué ces fautes et en avait déjà discuté avec le notaire.

Il n'y a pas d'autre questions ni remarques. Le Président propose de passer au vote

Vote :	Oui :	65
	Non :	aucun
	Abstention :	1

Le préavis municipal No 08/2016 est accepté.

14. Interventions individuelles et divers

M. Michael Berger de Donneloye demande s'il serait possible d'installer un lampadaire vers l'arrêt postal d'en Jon.

La Syndique répond : la Municipalité prend acte et étudiera la demande.

M. Jean- Daniel Ferrot dit qu'il s'opposera à tout projet de démolition du bâtiment du Restaurant. Il demande si la Municipalité à un plan B et si les tenanciers prolongent leur bail ?

Jean-Michel Pache, municipal répond : La Municipalité n'a pas de plan B pour le moment. Il est un peu tôt pour donner un avis aujourd'hui, mais elle fera tout pour trouver une solution.

Lise Courvoisier intervient en disant que le Municipalité croit en ce projet et que la Famille Tharin a un bail d'une année. Etant donné que Mme Tharin a engagé un cuisinier, elle a des frais qui ne se calculent pas sur moins d'une année.

Mme Valérie Cavin de Donneloye demande l'augmentation de poubelles à crottes de chiens à Donneloye.

La Syndique répond que la Municipalité prend note et qu'elle étudiera la demande.

M. André Helfer de Donneloye demande ce qu'il en est du chemin de la Fortune qui devait être élargi ?

Jean-Michel Pache, Municipal répond : le projet n'est pas oublié, mais il a été freiné par le décès de M. Jean-Louis Varidel. A ce jour la succession n'est pas réglée, c'est donc le statu quo.

M. Patrick Gavillet de Donneloye regrette que lors de la manifestation de dimanche dernier, il ne faisait pas chaud dans la grande salle de Donneloye.

M. Gavillet souligne aussi qu'il a été proposé plusieurs fois ce soir aux membres du Conseil d'aller au Restaurant de Donneloye. Il déplore que le repas des pompiers

ait été fait à la grande salle.

Jean-Michel Pache, municipal répond : en effet, le chauffage de la grande salle ne fonctionne pas très bien. Il faut deux à trois jours pour qu'il réagisse. Il n'y a pas de chauffage à la cuisine et il est faible à la buvette. De plus la porte du corridor est très souvent ouverte.

Un ferme-porte automatique va être installé sur la porte du corridor. Il a été constaté que des personnes touchent les boutons et dérèglent le chauffage.

Jean-Michel Pache donne la parole à M. Alain Mercier, capitaine des pompiers. Alain Mercier répond : le groupe des pompiers est régional. L'idée de M. Mercier était de remercier les pompiers qui sont issus des Communes entres Bioley-Magnoux et Arrissoules. Il a à disposition CHF 25.- par personne.

Patrick Gavillet rétorque qu'il n'est pas d'accord avec cette réponse, qu'Alain Mercier aurait pu demander au restaurateur de faire un menu pour CHF 25.-

Alain Mercier souligne que dans les dernières années où les pompiers allaient au restaurant manger avec leur solde, ils n'étaient que six.

Lise Courvoisier, syndique demande que pour les années prochaines les personnes qui organisent ce repas soient attentives à cette proposition.

Mme Caroline Bovay de Gossens demande pourquoi le souper de remerciements du personnel de la Commune n'a pas été fait au Restaurant ? Et ce souper pourrait-il se faire tous les deux ans et au restaurant ?

Lise Courvoisier répond que tout peut s'améliorer. Mais ce souper ne se fera pas tous les deux ans. Le personnel de la Commune fait beaucoup d'heures tout au long de l'année et mérite un souper chaque année.

Mme Christine Cottier de Gossens demande pourquoi il y a moins de cars postaux qui passent à Gossens. Les gens doivent aller prendre le bus au Moulin du Pont.

Jean-Michel Pache répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de diminution du nombre de courses.

Certains arrêts ont été déplacés. La Municipalité va se renseigner pour connaître le nombre de courses.

Mme Christine Cottier demande si la servitude du Chemin des Ecoliers à Gossens va jusqu'en bas du chemin ou si elle s'arrête à la Biolettaz ?

Jean-Michel Pache répond : aujourd'hui le projet est chez le géomètre afin de savoir où aboutira cette servitude. Actuellement il ne peut pas répondre.

La parole n'étant plus demandée le Président, Gilbert Gavillet, souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous et informe que cette séance sera suivie d'une collation.

Lise Courvoisier, Syndique souhaite également de belles fêtes à tous, santé et bonheur.

La séance est levée à 22h.00

Le Président :

La secrétaire :

Gilbert Gavillet

Murielle Jaquier